



Ceci certifie que MAAC a réautorisé **CLUB MODELISTES SOL AIR BOIS FRANCS [Club 291, Zone I]**

a opérer les modèles des catégories suivantes: **SATP et vol libre.**

à ou à partir de l'emplacement suivant: **CLUB SOL-AIR** (Land based RC on private land) – à moins de 0.5 mn de **46° 4' 49.10" N, 72° 5' 20.3" W**

Cette autorisation est conditionnelle à ce que tous les membres utilisent ce site conformément au règlement de l'aviation canadien applicable, aux lois locales et à toutes les règles de MAAC, du club ou de l'événement. Le MAAC fournit les directives suivantes à titre informatif uniquement :

En plus de se conformer à tous les règlements de MAAC, du club et des règles de la localité ...

Ce site requiert que tous les pilotes de SATP se conforment à tous les requis de base de SATP.

Cette autorisation restera valide jusqu'à ce que CLUB MODELISTES SOL AIR BOIS FRANCS [Club 291, Zone I] omette de renouveler son adhésion à MAAC, soit dissolu ou qu'il ne se conformes plus aux requis ou aux demandes de MAAC.

Président, MAAC

Date